

COMMUNE DE MONTGARDIN

05230

Procès-Verbal du Conseil Municipal extraordinaire

du 19 avril 2018 à 19h00

Date de la convocation : 16 avril 2018

Présents : AUROUZE Jean-Marc., FAURE Joseph, BOREL Christian, BONNAFFOUX Luc
BUISSON Lorraine, CHAMBONNIÈRE Caroline, REYNAUD Laurent, SIMON Jacqueline.

Absents : ESCALLIER Francis, ROULET André

Table des matières

-Remplacement du véhicule communal

-Emprunt

-Vente de l'ancien véhicule communal

-Indemnité du Maire et des Adjoints

-Vente de bois par appel d'offres

Informations :

1. Remplacement du véhicule communal.

Le remplacement rendu nécessaire du véhicule communal avait été inscrit au budget 2018.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un véhicule de marque FORD, type Ranger, 143cv (8cv fiscaux) est en vente à la concession Citroën de la Z.A Tokoro à Gap.

Qu'après examen de ce véhicule et de son état, il correspond aux besoins de la commune.

Ce véhicule est cédé par le garage au prix de 13990€ TTC (hors carte grise). Il bénéficie en outre d'une garantie de six mois.

Il a été examiné par le Maire ainsi que par Mrs FAURE et BOREL, adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : AUTORISE le Maire, à signer le bon de commande de ce véhicule ainsi qu'à faire toutes les démarches nécessaires à sa mise en circulation (carte grise, assurance).

2. Emprunt.

Le budget communal voté le 12 avril 2018 prévoyait le financement du remplacement du véhicule communal par un emprunt de 20000€.

Le véhicule retenu pour ce remplacement et décrit au paragraphe ci-dessus représente une dépense de 13990€ (hors carte grise).

Le Maire expose au Conseil l'offre de la Caisse d'Epargne -Place de Verdun à Gap- consistant en un prêt d'un montant de **14000€ (quatorze mille Euros)** au taux annuel de **1,25% sur 5 ans** pour une échéance annuelle de **2905,87€**. **La proposition d'échéance annuelle est retenue.** Commission d'engagement de **0,7%** du capital emprunté.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte l'offre de prêt décrite ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention du versement de ces fonds.

3. Vente de l'ancien véhicule communal.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, après passage au contrôle technique, de vendre au mieux et en fonction du résultat du C.T l'ancien véhicule communal de marque NISSAN Patrol immatriculé 8219 KL 05.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : **AUTORISE** le Maire, à faire toutes les démarches nécessaires à la vente au mieux de ce véhicule.

4. Indemnité du Maire et des adjoints

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération n° 2018/15 relative aux indemnités du Maire et des Adjoints a été adoptée le 23 mars 2018. Or, il s'avère que l'indice retenu (1015) est erroné, de ce fait il est proposé au Conseil Municipal pour se mettre en conformité de retirer cette délibération et de délibérer à nouveau en retenant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le calcul des indemnités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,
DÉCIDE

- De retirer la délibération n° 2018/15 du 23 mars 2018
- De fixer le montant de l'indemnité du Maire au taux de 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- De fixer le montant de l'indemnité des Adjoints au taux de 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Que cette indemnité, à effet immédiat, sera versée mensuellement.

5. Vente de bois par appel d'offres.

Le Maire expose que l'Office National des Forêts organise une vente de bois par appel d'offres le 22 Mai 2018 à 14h30 à Sisteron.

Les parcelles concernées sont situées Canton des Aronces – lieu-dit Mal Boisset, comprenant l'exploitation de 1185 arbre sur une surface de 13,30 ha.

95% des arbres concernés sont des pins.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de :

- Laisser le soin à l'ONF le soin de fixer le prix de retrait.
- D'autoriser l'ONF à suivre les directives en matière d'annonce des offres non retenues.

Il conviendra toutefois de veiller au moment de la coupe à ce que les entreprises intervenantes remettent les pistes en état après débardage.

6. Modification de droit commun du PLU.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet Alpicité vient de nous adresser les documents relatifs à la modification de droit commun numéro1 du P.L.U

Après relecture, et après avoir demandé la correction des anomalies relevées, le Maire a donné à ce cabinet le feu vert pour l'impression de ces documents (rapport de présentation et règlement)

7. Installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de classe.

Mr Christian BOREL informe le Conseil Municipal sur l'installation des vidéoprojecteurs prévus pour l'école.

Cette installation, initialement programmée dans le courant de l'été 2018, a été avancée après accord du Maire, elle s'effectuera pendant les vacances scolaires, entre le 23 avril et le 4 mai 2018.

Mr Christian BOREL assurera le suivi de cette installation.

8. Location salle des fêtes.

Le Maire expose qu'il convient de redéfinir les conditions de location de la salle des fêtes ainsi que du contrat s'y rapportant.

Il confie le soin à une commission de travailler sur un projet à présenter à la validation du Conseil.

Cette commission sera composée de :

- Caroline CHAMBONNIERE

- Lorraine BUISSON
- Christian BOREL
- Luc BONNAFFOUX

Cette commission désignera un rapporteur.

9. Devis voirie.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur le contenu des devis en cours pour la réfection de quelques tronçons de la voirie. Les choix définitifs seront effectués lors d'un prochain conseil.

10. Questions diverses :

- Plusieurs conseillers souhaitent connaître s'il y a des possibilités de coupe affouagère pour les habitants de la commune. Le Maire se renseignera auprès de l'ONF.
- Suite au démontage des tableaux verts de l'école pour leur remplacement par des tableaux numériques, Mme *Chambonnière* Caroline propose que l'un des tableaux soit déplacé sous le préau pour mise à disposition des enfants lors des récréations. Le Directeur de l'école sera consulté sur cette proposition.
- Des dégradations importantes sont signalées sur la route des Aroncis – VC 3- (sens Avançon-Montgardin) par des véhicules Tout-Terrains et tracteurs coupant certains virages et endommageant le goudron lors de la sortie sur la route. Le Maire a effectivement constaté le passage de tracteurs notamment.

Dans un premier temps, des piquets bois seront implantés pour en interdire l'accès.

Les contrevenants pourront être poursuivis pour dégradation et contraints à la remise en état de la route.

Le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués tant lors de l'intervention sur la fosse septique de l'école que sur le rebouchage par goudron des nombreux « nids de poule » mais également Mr Luc Bonnaffoux pour la confection et le gravage de la plaque « horaires d'ouverture de la Mairie ».

L'ordre du Jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-Marc AUROUZE.

